

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 mars 2013

CP 03/13-05

L'an deux mille treize, le 25 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

RENFORCEMENT DES ELEMENTS DE FAÇADES PREFABRIQUES A L'HOTEL DU DEPARTEMENT

DEVOLUTION DU MARCHE

Le marché a pour objet la réalisation des travaux de renforcement des éléments de façades préfabriqués de l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne.

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

► Procédure:

Premier appel d'offre ouvert lancé 2 Août 2012 pour un dépôt des offres le 21 Septembre.

Deux entreprises ont déposé une offre et une troisième est arrivée hors délais. Suite à l'analyse des offres, il est apparu que ces offres étaient entre 40 et 52 % plus chère que l'enveloppe financière de la Maîtrise d'oeuvre.

La Commission d'Appel d'offres qui s'est réunie le 22 Octobre 2012 a donc déclaré les offres infructueuses et un nouvel appel d'offre a été relancé.

Deuxième appel d'offre ouvert lancé le 30 Novembre 2012 avec une remise des offres prévue pour le 3 Janvier 2013.

Deux entreprises ont déposé une offre.

► Marché à lot unique

► Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'à l'expiration du délai de parfait achèvement.

Le délai d'exécution des prestations court à compter de l'ordre de service de démarrage et est fixé à 2 mois.

► Critères d'attribution :

Les critères d'attribution ont été fixés dans le règlement de la consultation, à savoir:

- Valeur technique au regard du mémoire technique: 60%;
- Prix: 40%

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 Février 2013 et à l'issue de l'analyse des offres, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise TES-TECHNIFOR pour un montant de 206 747,40 € HT soit 247 269,89 € TTC.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 4 février 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
 - le marché de travaux relatifs au renforcement des éléments de façades préfabriqués de l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne, avec

l'entreprise TES-TECHNIFOR pour un montant de 206 747,40 € HT soit 247 269,89 € TTC ;

- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,